



Dossier # : 1249902007

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Division du soutien aux commissions permanentes_ aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport du Conseil jeunesse de Montréal intitulé « La vie au cœur de la ville : promesse d'une métamorphose urbaine »

Il est recommandé :

- au comité exécutif de mandater la Direction générale afin de mettre en œuvre les recommandations du rapport selon les orientations formulées dans sa réponse.
- au conseil municipal de prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport du Conseil jeunesse de Montréal intitulé « La vie au cœur de la ville : promesse d'une métamorphose urbaine. Un appel à l'action de la jeunesse montréalaise en matière de biodiversité »

Signé par Martin PRUD'HOMME **Le** 2024-05-06 14:09

Signataire :

Martin PRUD'HOMME

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et
conformité

IDENTIFICATION

Dossier # :1249902007

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Division du soutien aux commissions permanentes_ aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport du Conseil jeunesse de Montréal intitulé « La vie au cœur de la ville : promesse d'une métamorphose urbaine »

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil jeunesse de Montréal (CjM) a déposé, le 18 septembre 2023, un document intitulé « La vie au cœur de la ville : promesse d'une métamorphose urbaine. Dans le contexte d'une préoccupation grandissante pour le déclin de la diversité du vivant, le Conseil jeunesse de Montréal a choisi de se pencher sur l'état de la biodiversité à Montréal. L'objectif de l'avis produit était d'étudier et de proposer différentes approches et actions municipales permettant de préserver et de valoriser l'écologie des milieux habités et, par le fait même, de restaurer nos relations avec une nature plus riche et diversifiée. Dans cet avis, les membres du CjM formulent 20 recommandations émises à ce sujet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM23 0978 - 18 septembre 2023 - Dépôt de l'avis intitulé « La vie au cœur de la ville : promesse d'une métamorphose urbaine. Un appel à l'action de la jeunesse montréalaise en matière de biodiversité
CM21 0196 - 22 février 2021 - Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil des Montréalaises, le Conseil Interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal (19-051)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Conformément à la résolution CM21 0196, adoptée le 22 février 2021, le comité exécutif prend connaissance des recommandations contenues au rapport d'un conseil consultatif et dépose une réponse ayant trait à celui-ci en vertu de l'article 17 du règlement 19-051-

modifié.

Cet article indique que le comité exécutif doit répondre, par écrit, à tout avis lui étant adressé par l'un des conseils consultatifs dans un délai raisonnable.

Ayant pris connaissance avec attention et intérêt des 20 recommandations contenues dans document intitulé « La vie au cœur de la ville : promesse d'une métamorphose urbaine. Un appel à l'action de la jeunesse montréalaise en matière de biodiversité », le comité exécutif dépose son rapport sur ces questions.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les conseils consultatifs bonifient, par leur analyse et recommandations, les projets et politiques de l'Administration. Les réponses déposées par le comité exécutif permettent de faire une rétroaction aux avis déposés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Francis SABOURIN
chef(fe) division-soutien commissions
permanentes, conseils consultatifs, bur.
presidence

Tél : 438-990-7652
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-05-06

Francis SABOURIN
chef(fe) division-soutien commissions
permanentes, conseils consultatifs, bur.
presidence

Tél : 438-990-7652
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Domenico ZAMBITO
Greffier adjoint et chef de division de la
réglementation

Tél :
Approuvé le : 2024-05-06

La vie au cœur de la ville : promesse d'une métamorphose urbaine. Un appel à l'action de la jeunesse montréalaise en matière de biodiversité | Avis du Conseil jeunesse de Montréal

Réponse du comité exécutif

Le comité exécutif a pris connaissance de l'avis du Conseil jeunesse de Montréal **La vie au cœur de la ville : promesse d'une métamorphose urbaine. Un appel à l'action de la jeunesse montréalaise en matière de biodiversité** et accueille avec ouverture et intérêt l'avis du Conseil jeunesse de Montréal. Ce rapport rigoureux met en lumière les forces et les enjeux des planifications de la Ville à l'égard de la biodiversité urbaine tout en proposant 20 recommandations concrètes pour renforcer les actions

En adoptant sa planification stratégique Montréal 2030, la Ville s'est engagée à accélérer la transition écologique, à explorer de nouvelles façons de consommer, de produire, de travailler et de vivre ensemble pour répondre aux grands enjeux environnementaux et sociaux. Cette transition écologique vise la migration vers un nouveau modèle économique et social plus respectueux de l'être humain et de l'environnement. La Ville de Montréal a inscrit la biodiversité dans ses priorités, notamment à travers la priorité 2 du Plan stratégique Montréal 2030 : Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision.

La Ville de Montréal, par ses plans et stratégies (Plan Climat, Plan Nature et Sports, Plan stratégique Montréal 2030, Plan de protection des pollinisateurs et le futur Plan d'urbanisme et de mobilité), ses règlements (sur l'usage des articles de plastique à usage unique, ainsi que la vente et l'utilisation des pesticides), ses recherches scientifiques ciblées (foresterie urbaine, phytoremédiation, entomologie) et ses grands programmes (corridors verts, infrastructures vertes résilientes, protection et réhabilitation des sols, réhabilitation des berges, conservation et plantation d'arbres), contribue, non seulement aux objectifs 2030 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, mais aussi aux objectifs de développement durable de l'ONU.

Depuis de nombreuses décennies, la Ville agit pour la sauvegarde de milieux naturels dans un contexte urbain et pour rendre accessibles ces lieux aux Montréalaises et Montréalais. Les premiers grands parcs ont été inaugurés dès la fin du 19^e siècle, dont le parc du Mont-Royal, inauguré en 1876 et auquel la population est très attachée. Au début du 20^e siècle, la Ville de Montréal a contribué à l'établissement du futur Jardin botanique, lieu de recherches, de conservation, d'éducation et de diffusion incomparable. Des décennies plus tard, elle a entrepris la transformation audacieuse d'une ancienne carrière de calcaire, utilisée ensuite comme lieu d'enfouissement de matières résiduelles, en un vaste parc, lieu de biodiversité et de rencontres, soit le parc Frédéric-Back.

Si la Ville agit avec diligence, force est de constater que les défis des milieux fortement urbanisés face aux problématiques de perte de biodiversité et aux changements climatiques sont immenses et que les ressources de toutes sortes peuvent être limitées dans le monde municipal québécois.

Pour répondre de manière globale aux recommandations, la réponse du comité exécutif présente pour chaque thématique de l'avis, des initiatives significatives majeures, en cours, ou à venir à la Ville de Montréal.

I. Droit de la nature à Montréal

Le comité exécutif reconnaît que le principe du droit à la nature constitue une initiative d'intérêt dans une situation de triple crise mondiale de changements climatiques, de perte de biodiversité et de pollution tel que le décrit l'ONU.

Cependant, la Ville privilégie une autre approche qui mise sur la protection et l'accès à la nature, afin de favoriser la santé, la qualité de vie et la résilience à Montréal. Cela passe notamment par l'intégration dans ses actions de la cible 12 du nouveau Cadre mondial sur la biodiversité Kunming-Montréal soit « *Augmenter significativement la superficie, la qualité et la connectivité des espaces verts et bleus dans les zones urbaines et densément peuplées, ainsi que l'accès à ces espaces et les avantages qu'ils procurent [...]* ». Le Plan nature et sports s'inscrit en parfaite cohérence dans cette démarche, tout comme les réflexions du futur Plan d'urbanisme et de mobilité. En adhérant à l'Accélérateur sur la nature urbaine du réseau mondial de maires C40, en août 2022, la Ville de Montréal a aussi fait progresser le droit des générations futures à cohabiter avec la nature. La Ville s'est engagée pour 2030 à ce qu'au moins 30 % de son territoire soit occupé par les espaces verts ou perméables et à ce que 70 % de la population ait accès à un parc à moins de 15 minutes de marche.

Par ailleurs, en continuité avec ses actions de collaboration, la Ville de Montréal, avec la Ville de Québec et la Chaire de recherche du Canada en économie écologique de l'Université du Québec en Outaouais ont lancé un appel à l'engagement, par l'entremise de la Déclaration « Unis pour la biodiversité », adoptée au conseil municipal de décembre 2023 pour souligner le premier anniversaire de la COP15. Montréal réitérait, ainsi une fois de plus, son engagement en matière de protection de la biodiversité. La Ville est fière de constater que ses initiatives et objectifs phares s'inscrivent en cohérence avec les cibles du nouveau Cadre mondial de la biodiversité Kunming-Montréal et que l'importance d'accentuer les efforts est largement partagée, tant au sein des services et des arrondissements, que de la population.

II. Politiques pro-biodiversité structurantes

Dans la réalisation de sa transition écologique, Montréal mise sur les infrastructures naturelles renforçant à la fois la biodiversité, la résilience climatique et le bien-être de la population. En cohérence avec la recommandation du Conseil jeunesse, plusieurs actions comprises dans le Plan nature et sports se reflètent également dans le Plan climat, témoignant de la cohérence des actions de planification et de la force d'impact multiple des solutions fondées sur la nature, comme la plantation de 500 000 arbres, avec priorisation pour les zones vulnérables aux vagues de chaleur, la réhabilitation de 10 km de berges dans les grands parcs, ainsi que la cible de 10 % de superficie de milieux naturels terrestres protégés.

Autres actions phares, le Plan nature et sports prévoit de nouveaux grands parcs, comme le Grand parc de l'Ouest et le Grand parc de l'Est, ainsi que l'amélioration des grands parcs existants, comme le parc du Mont-Royal et le parc Frédéric-Back. La population montréalaise est attachée à leur réseau de grands parcs et répond en grand nombre aux invitations à enrichir la vision en participant aux consultations citoyennes.

Pour maintenir à long terme l'intégrité des milieux naturels et leurs bienfaits pour la population, le Programme de gestion des écosystèmes dans les grands parcs est mis en œuvre depuis plus de 25 ans.

Il favorise l'acquisition des connaissances (via des inventaires de la biodiversité et des évaluations écologiques), ainsi que la surveillance et les interventions visant à protéger les habitats (en luttant contre les espèces végétales exotiques envahissantes, et en préservant les espèces d'intérêt et à statut précaire, entre autres). Une boîte à outils, visant à soutenir les arrondissements, a été créée pour rendre disponible en un seul lieu la documentation nécessaire à la protection et la gestion écologique des milieux naturels (publications officielles, outils de gestion interne et externe, devis, protocoles, lignes directrices, encadrements réglementaires, cartes interactives, etc.)

D'autres planifications et actions récentes de la Ville visent à protéger et mettre en valeur des milieux naturels ou des groupes du vivant cumulant plusieurs menaces. L'adoption par les instances du tout récent projet de Plan régional des milieux humides et hydriques de l'agglomération de Montréal, adopté en mars 2024, comprend 15 actions visant à mieux intégrer la conservation de ces milieux naturels dans l'aménagement du territoire. En outre, le plan Montréal : territoire de biodiversité par la protection des pollinisateurs 2022-2027, adopté comme legs de la COP15, vise à mieux protéger les pollinisateurs indigènes et leurs habitats à travers 14 actions réalisées par la collaboration de plusieurs services et de tous les arrondissements.

Enfin, des plans adoptés en arrondissement visent aussi à intégrer davantage la nature et la biodiversité à travers le tissu urbain, en cohérence avec les orientations de la Ville centre, comme le Plan directeur d'aménagement du Corridor de biodiversité de Saint-Laurent et le Plan directeur de biodiversité de Rosemont-La Petite-Patrie.

III. Urbanisme écocentré

Le comité exécutif accueille avec grand intérêt les initiatives et exemples présentés dans le document du Conseil jeunesse. Les municipalités, en effet, exercent un rôle de gestion de territoire, d'encadrement et de réglementation important. Montréal et ses différentes instances agissent sur différents plans et à différentes échelles, que ce soit dans les quartiers, les arrondissements ou à l'échelle de l'île.

Dans son document Projet de Ville vers un plan d'urbanisme et de mobilité, l'une des sections du chapitre sur les chemins de transition s'intitule « Une place repensée pour la biodiversité, d'une rive à l'autre ». Les éléments d'une vision d'avenir sont notamment constitués d'une meilleure connexion entre les parcs, les espaces verts et les milieux naturels à travers un réseau de corridors verts favorisant à la fois la mobilité active et la connectivité écologique, d'un aménagement plus écologique des emprises de lignes de transport d'énergie électrique et de voies ferrées, d'une meilleure accessibilité aux grands espaces verts par de nouveaux services de mobilité, comme des navettes ou des pôles de mobilité à proximité des milieux naturels et aquatiques conservés.

La Ville expérimente aussi de nouvelles approches réglementaires avec comme objectifs de réduire les îlots de chaleur urbains et les émissions de gaz à effet de serre, de mieux gérer les eaux de pluie et de favoriser la biodiversité. Par exemple, plusieurs arrondissements ont introduit un Facteur de résilience climatique pour les projets d'envergure qui met en relation la superficie des aménagements paysagers selon l'emprise d'un bâtiment sur la superficie totale d'un terrain.

Afin de montrer l'exemple sur le domaine public municipal, la Ville profite de plusieurs travaux de réfection des rues et artères (ex. : avenue Papineau ou avenue des Pins) afin de déminéraliser les

milieux de vie pour verdir ou planter davantage d'arbres et intégrer des aménagements de gestion des eaux pluviales. Depuis quelques années, elle aménage aussi des parcs résilients, soit des espaces pouvant accumuler l'eau dans les espaces verts ou les places publiques lors des pluies abondantes extrêmes. Ces aménagements se multiplient à travers tous les quartiers grâce au programme des infrastructures vertes multifonctionnelles du Service de l'eau et du Plan de la forêt urbaine du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports.

Bien que la Ville souhaite tendre vers un écocentrisme plus grand, il est important de souligner que les changements sociétaux relevant de facteurs et des acteurs multiples ne peuvent incomber uniquement sur les autorités locales. Il est essentiel que les différentes instances, institutions et la société civile viennent partager et soutenir les efforts d'éducation et de mobilisation de la Ville et que tous accentuent et propagent une compréhension des valeurs de la nature incluant la santé globale. C'est pourquoi Montréal soutient et s'investit dans plusieurs alliances œuvrant pour la transition socioécologique et réunissant la société civile, les groupes citoyens et/ou les institutions publiques ou privées, notamment le Partenariat Climat Montréal, Transition en commun et l'Alliance de la forêt urbaine.

IV. Aménagement et entretien adaptés à la complexité de la nature

Depuis plusieurs années, la Ville de Montréal effectue une transition continue vers des aménagements et une gestion des espaces verts qui répondent mieux aux besoins de la biodiversité urbaine. Cela se déploie autant dans les grands espaces verts comme le Jardin botanique, que dans les arrondissements et s'illustrent par le développement de plusieurs programmes, outils et formation des différents intervenants.

À titre d'exemple, dans le cadre des projets à financer par le Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs, un critère a été ajouté en 2022 pour favoriser les aménagements favorables à la biodiversité. Cela participe à la mise en œuvre de l'objectif 5 de la Stratégie d'agriculture urbaine de la Ville 2021-2026, qui vise à favoriser une agriculture écologique en harmonie avec la biodiversité.

Depuis quelques années, la majorité des arrondissements testent des nouvelles pratiques d'entretien des espaces verts favorisant la biodiversité (gestion différenciée) et implantent de nouveaux types d'aménagements pro-biodiversité (prés fleuris, ruelles vertes ou champêtres, etc.) Les arrondissements effectuent aussi des campagnes de distribution de végétaux auprès des citoyens qui incluent de plus en plus d'espèces indigènes, nectarifères et/ou favorables aux pollinisateurs. Des patrouilles vertes sont déployées dans les arrondissements et des campagnes de communications sont lancées chaque année pour sensibiliser la population aux enjeux touchant les arbres urbains.

Au plan de la foresterie urbaine, des analyses de la diversité arboricole sont en cours et chaque arrondissement élaborera un plan de gestion arboricole qui inclura, notamment, une stratégie d'entretien de ses arbres. La pépinière de Montréal a grandement accru la diversité de sa production d'arbres et continue de le faire. En 2023, une formation sur les aspects biodiversité de l'horticulture municipale a été offerte aux arrondissements et différents services.

Les milieux naturels, majoritairement compris dans les grands parcs, font l'objet d'une gestion écologique via le Programme de gestion des écosystèmes (qui s'est mérité, en 2020, la Distinction

Biodiversité, décernée par Réseau environnement, une association d'experts québécois en environnement). Des plans de conservation et des modalités de gestion écologique, spécifiques à chaque grand parc, sont en cours d'élaboration et seront inscrits au Répertoire des milieux naturels protégés et contributifs à la biodiversité.

Au chapitre des collaborations, que ce soit l'administration conjointe de l'Institut de recherche en biologie végétale (IRBV) avec l'Université de Montréal, les chaires et programmes de recherche avec plusieurs universités, notamment celle de l'UQAM, qui se concentre sur l'adaptation de la forêt urbaine aux changements climatiques afin de maintenir ou d'accroître ses services écosystémiques et des recherches de pointe sur les arbres urbains dans le Quartier des spectacles. Les exemples sont nombreux pour illustrer les interactions actuelles et potentielles. Dans les arrondissements, notons le projet de verdissement dans l'emprise de transport d'énergie d'Hydro-Québec dans les secteurs de l'avenue des Closeries et de l'avenue de la Malicorne afin de rehausser la biodiversité incluant l'aménagement de parterres de vivaces et de prés fleuris.

Le Jardin botanique et l'Institut de recherche en biologie végétale travaillent sur plusieurs axes de recherche dont l'écologie urbaine et les phytotechnologies ou les interactions plantes-environnement. La Fondation Espace pour la vie soutient l'accélération de travaux de recherche et de conservation du Biodôme et de l'Insectarium sur les espèces en péril, dont le monarque (espèce en voie de disparition), la tortue des bois (espèce menacée), la rainette faux-grillon (espèce vulnérable), le chevalier cuivré (espèce menacée), etc. Espace pour la vie met par ailleurs en valeur les savoirs autochtones par le biais du Jardin des Premières-Nations, fondé en 2001 (lieu de connaissances, de rencontres et de collaborations entre les cultures), ainsi que par la recherche (ethnobotanique, programme Sentinelles du Nunavik), la programmation et divers autres projets de réconciliation avec les Premiers Peuples comme les cérémonies de sudation.

V. Écocentrisme rassembleur

La Ville a sa plateforme en ligne, il est possible pour la population de consulter, de visualiser et d'utiliser librement plus de 300 ensembles de données. La catégorie Environnement, ressources naturelles et énergie comprend une foule d'informations d'intérêt pour la citoyenne ou le citoyen intéressé(e) aux espaces verts et bleus et à la biodiversité à Montréal, portant notamment sur les arbres publics, les grands parcs, parcs d'arrondissement et autres espaces publics, les jardins communautaires, les milieux humides, la vulnérabilité aux changements climatiques, etc.

Le site Internet Montréal.ca comprend de nombreux renseignements sur la biodiversité montréalaise, à travers différentes pages web portant sur des projets et initiatives de la Ville.

Dans les grands parcs, des OBNL soutenus par la Ville, notamment GUEPE et les Amis de la montagne, effectuent un travail de sensibilisation et d'éducation relative à l'environnement. Toutes sortes d'activités sont organisées par le public, comme des randonnées guidées d'interprétation de la nature, des camps de jour pour les jeunes, des kiosques de découvertes, etc. Des informations sur la biodiversité des parcs sont aussi disponibles aux chalets d'accueil. Des inventaires floristiques et fauniques, réalisés à fréquence régulière dans le cadre du Programme de gestion des écosystèmes permettent de garder à jour les connaissances sur la biodiversité.

S'il est pertinent de mobiliser, d'offrir, de partager, de rendre accessible une diversité d'informations sur la biodiversité, de toutes sortes de façon, il est aussi important de multiplier les plateformes, formes et collaborations, dans le but d'atteindre plusieurs publics cibles. C'est principalement à travers les services de la Ville sur le Web, *in situ*, *ex situ* que l'information est véhiculée sur les lieux et en ligne, mais aussi via des collaborations et des activités de recherche.

Cette diffusion dans les parcs-nature, grands parcs, parcs d'arrondissement et espaces publics, de même que dans les musées d'Espace pour la vie, contribue à la connaissance de la flore et la faune, sensibilise le public et est aussi en cohérence dans les actions municipales de protection de la biodiversité. La Ville de Montréal y contribue aussi par la production et la diffusion de données aidant à la compréhension des enjeux environnementaux et à la planification pour augmenter la résilience climatique du territoire. Cela se fait par des cartes interactives publiques (carte de vulnérabilité aux cinq aléas climatiques principaux et carte des zones prioritaires à verdir pour diminuer les impacts des vagues de chaleur) ou via le site des données ouvertes (canopée, arbres publics, surfaces minérales et végétales, milieux humides, écoterritoires, etc.)

À titre d'exemple, un règlement interdit la plantation d'espèces d'arbres non indigènes (liste) dans les secteurs où sont présents des milieux naturels sensibles comme l'arrondissement historique du Mont-Royal. L'Espace pour la vie a également développé une liste de plantes indigènes avec fiches horticoles qui peuvent être intégrées aux aménagements et un carnet horticole botanique (abc du jardinage, pelouse et couvre-sol, aménagement paysager, maladies, ravageurs et plantes indésirables, arbres et arbustes, flore du Québec) privilégiant des solutions basées sur la nature. La liste des espèces végétales à ne pas planter à 100 mètres et moins des milieux naturels est disponible en annexe au Schéma d'aménagement et de développement présentement en vigueur.

La population a eu l'occasion de participer à des décisions sur le Budget participatif d'arrondissements les dernières années et a choisi des projets d'initiatives locales visant la création d'aménagements pro-biodiversité, notamment : « Les jardins verticaux de la fraîcheur », « Les mini-forêts de Montréal », « Les Zones nourricières écologiques » et « le Corridor écologique du grand Sud-Ouest ». Ces multiples projets de verdissement engendrent de nombreux co-bénéfices, ils contribuent et participent à la connectivité écologique et fournissent des habitats pour la biodiversité urbaine.

Par ailleurs, les cinq musées d'Espace pour la vie, qui accueillent chaque année quelque 2,5 millions de visiteuses et visiteurs, dont 25 % de jeunes, contribuent à développer l'autonomie d'agir de la population en faveur de la protection de la biodiversité. S'appuyant sur leurs missions de recherche et de conservation, leur mission d'éducation se traduit toute l'année par une vaste programmation d'activités qui visent à accompagner les citoyennes et citoyens pour vivre en harmonie avec la nature, pour mieux la comprendre et pour mieux la protéger. Une grande variété d'événements (Célébrations de l'entomophilie, Rendez-vous horticole, Nuits des chercheuses et chercheurs), d'animations (régulières et scolaires) et de programmes (Jardins-jeunes, camps de jour) permettent d'outiller les publics et de susciter leur engagement pour une transition socioécologique. La programmation d'Espace pour la vie se déploie également dans la communauté, et particulièrement dans les quartiers plus vulnérables, via le programme de médiation La nature près de chez vous. Quant à eux, les programmes de sciences participatives comme Mission monarque ou le Défi biodiversité permettent à celles et ceux qui y collaborent de poser des gestes concrets pour documenter la biodiversité et ainsi soutenir la recherche scientifique. Espace pour la vie rejoint également un grand nombre de personnes via sa stratégie web qui permet de diffuser par divers moyens un grand nombre de

contenus en lien avec la préservation de la biodiversité (site web : 28 M de pages visitées par année; blogue : plus de 300 k vues par année; infolettres : 156 655 personnes abonnées; balados; médias sociaux; websérie, etc.)

Le réseau des bibliothèques municipales participe aussi à cet effort de sensibilisation par sa programmation (tables de livres thématiques, contes, ateliers, conférences, etc.) D'ailleurs, 23 bibliothèques accueillent des grainothèques (dans lesquelles il est possible de se procurer gratuitement et d'échanger ses propres semences et boutures) et certaines font même le prêt de trousse pour adulte et pour enfant pour réaliser son potager, ainsi que d'autres outils de jardinage.

VI. Écofiscalité au service de la biodiversité:

Différentes mesures liées à l'écofiscalité ont été mises en place récemment, telles que la tarification volumétrique de l'eau, introduite en 2024 auprès des propriétaires d'immeubles non résidentiels, ainsi que la taxe sur les parcs de stationnement des immeubles non résidentiels, étendue en janvier 2024 à l'ensemble du territoire de la Ville pour les stationnements extérieurs de plus de 10 000 m². La Ville réfléchit à d'autres mesures d'écofiscalité à mettre en place et ce sujet est soumis chaque année dans le cadre de la consultation prébudgétaire.

Rappelons l'action 46 du Plan climat (Consacrer à l'adaptation aux changements climatiques de 10 à 15 % du budget du Programme décennal d'immobilisations) vise à s'assurer que la Ville investisse substantiellement dans les infrastructures naturelles et hybrides.

Le Plan nature et sports, qui place la nature au cœur de la ville pour améliorer la qualité de vie de la population et contribuer à la résilience, comprend nombre d'initiatives favorables à la biodiversité.

Conclusion

En adéquation avec plusieurs recommandations de l'avis du Conseil Jeunesse « La vie au cœur de la ville : promesse d'une métamorphose urbaine », la Ville met en place depuis de nombreuses années des actions, politiques et stratégies dont l'objectif est de protéger la biodiversité. Cela se traduit au niveau de la création de la gestion des parcs et espaces verts, de la protection des milieux naturels et de la biodiversité, de la plantation d'arbres et d'autres végétaux, de l'aménagement des rues et de la gestion de ses infrastructures (aqueducs, égouts, éclairage public, bâtiments, etc.). Plus largement, l'intégration de la biodiversité est inhérente à la planification urbaine et à la prise de décision.

Les actions de la Ville de Montréal, de ses arrondissements et de ses services se déclinent à travers des actions et de la planification en concordance avec le Cadre mondial de la Biodiversité de Kunming-Montréal et ces trois axes :

- réduire les menaces à la biodiversité;
- partager les bienfaits de la biodiversité;
- intégrer la biodiversité dans les cadres de gouvernance, politiques et stratégies.

Pour préserver la biodiversité et notre patrimoine naturel, la participation de l'ensemble de la collectivité est la clé du succès. La pleine participation des communautés autochtones est aussi essentielle. La Ville reconnaît le rôle important qu'elle a à jouer dans le processus de réconciliation à travers la vision portée dans la Stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones.

Enfin, le comité exécutif réitère l'importance des recommandations du Conseil jeunesse qui montrent que la Ville est résolument engagée sur la bonne voie de la sauvegarde de la biodiversité sur sa mise en valeur et qu'elle doit poursuivre ses efforts. Les membres du comité exécutif remercient les membres du Conseil jeunesse pour la qualité du travail, la recherche, les références et ses recommandations.